
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
17 MAI 2016

Le Conseil Communautaire s'est réuni le lundi 17 mai 2016 à 18h30 à Pontgibaud, Salle Anna Garcin, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 12/05/2016
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 17

Etaient présents : Anthony LEROY, Gérard GUILLOT (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, CERCY Jean-Paul, Françoise KLOSTER, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), Gilles SERVIERE (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), Janette GIRAUD-VIALETTE (Saint-Pierre-le-Chastel)

Excusés : GALICHET Julien, GOY Jean-Paul

Absents : GRANGE Jean-Claude, COURTADON Geneviève

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre OUACHEM

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 04 avril 2016 est validé à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/AGRICOLE

PROJET PHARMACIE/HÔTEL - PONTGIBAUD

La Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans a été sollicité par les deux pharmaciennes de Pontgibaud, qui dans le contexte actuel souhaitent pouvoir offrir un service à la population adapté aux besoins et compétitif pour maintenir un service de proximité sur Pontgibaud. L'exploitant de l'hôtel de la Poste a également formulé le souhait de développer son activité hôtelière en disposant de chambres complémentaires afin de permettre l'hébergement d'un car et d'étoffer l'offre touristique sur Pontgibaud.

Suite à ces deux demandes, le Président propose d'étudier la faisabilité de réaménager l'Hôtel Les Négociants pour accueillir ces 2 activités.

Mesdames DURIF et CLAVELIER, pharmaciennes à Pontgibaud, porteuses du projet sont venues exposer leur projet à l'Assemblée, dans un contexte en pleine évolution où les pharmacies se verront confier de nouvelles missions pour répondre aux besoins de continuité du parcours de santé des patients. De plus, leurs locaux actuels ne sont plus adaptés aux normes exigées ce qui frêne leur activité et la diversité des services qu'elles pourraient proposer. Ces locaux inadaptés ne permettront pas la reprise de leur structure et engendrera la perte du service de pharmacie sur le territoire à moyen terme si rien n'est engagé pour les accompagner dans leur projet. Elle souhaite regrouper leurs 2 pharmacies en un seul lieu et aurait besoin d'une surface de 300 m².

Jean-François Laurent, vice-président de l'ordre des pharmaciens en Auvergne est intervenu et a rappelé le contexte difficile et inquiétant des activités de pharmacie, particulièrement en milieu rural. Sur 550 pharmacies en Auvergne, 20 ont rendu leur licence en 2015. Mr Laurent a développé l'impossibilité de reprises des pharmacies qui ne répondaient pas au CMI (Conditions minimales

d'installations). Il a également rappelé les nouvelles missions qui sont confiées aux pharmacies (Accueil du public, entretien personnalisé, conseil, choix de matériel médical, ...) et la nécessité de pouvoir exercer dans des espaces adaptés. Une pharmacie a besoin aujourd'hui d'une surface de 300 m² pour accueillir ses activités (1/3 d'espace d'accueil, exposition/vente/conseils et 2/3 de réserves, laboratoires,...). L'opportunité de création d'une maison de santé accueillant des professionnels de santé aussi diversifiés est une chance pour notre territoire. Pour répondre à ces besoins grandissants, le territoire doit se doter d'un outil indispensable grâce à ce projet.

Le 1^{er} étage pourrait être utilisé pour répondre aux besoins de Nordine BOITERIAS, exploitant de « l'Hôtel de la Poste » à Pontgibaud, qui souhaiterait développer son offre de lits sur Pontgibaud, et particulièrement avoir la capacité d'accueillir un bus, fortement demandé, qui permettrait aux touristes de séjourner plus longtemps sur le territoire. Il fait part à l'Assemblée de la nécessité de développer son activité pour qu'elle reste viable et adaptée à la demande.

Le Président rappelle, qu'aux vues des difficultés urbanistiques et architecturales de la commune de Pontgibaud, un tel projet, nécessairement installé en centre-ville, ne peut être porté par une structure privée seule, la collectivité se doit d'être facilitateur pour que le projet puisse être mené à bien, compte tenu de l'intérêt général du projet et de son enjeu de santé publique.

Après avoir répondu aux différentes interrogations de l'Assemblée et des membres du conseil Municipal présent, le Président propose de lancer une étude de faisabilité pour ce projet qui rassemblerait dans les locaux de l'actuel hôtel/restaurant « Les Négociants », voire possible extension, au rez-de-chaussée la pharmacie et ses annexes/réserves et à l'étage conserverait les chambres d'hôtel.

ASCOREAL, actuelle AMO (Assistance Maitrise d'Ouvrage) sur le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle propose une prestation pour étudier la faisabilité du projet pour un montant de 1 400€ HT.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le lancement d'une étude de faisabilité pour le projet exposé ci-dessus et **DECIDE** de retenir ASCOREAL pour mener à bien cette mission pour un montant de 1 400 € HT.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour mener à bien cette mission.

TRAVAUX

GROUPEMENT DE COMMANDE - MISSION D'ASSISTANCE RELATIVE A LA FUSION SC/HC/PSV

Le Président propose la création d'un groupement de commande afin de lancer une consultation pour une mission d'assistance à la fusion entre les communautés de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, Haute Combraille et Sioulet Chavanon. Cette mission porterait sur un accompagnement juridique, financier et organisationnel.

Il est proposé que la Communauté de Communes de Sioulet Chavanon soit désignée coordinatrice du groupement de commande qui devra solliciter les subventions pour le groupement.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres :

- **ENTERINE** la création d'un groupement de commande,
- **DESIGNE** la Communauté de Communes Sioulet Chavanon comme collectivité coordinatrice du groupement,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,
 Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.441-1 et L. 441-5 relatifs au choix du fournisseur de gaz naturel,
 Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,
 Considérant qu'il appartiendra au Président, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans au-dit groupement de commandes pour, l'ensemble des sites identifiés à ce jour :
 - le Pôle de Services Intercommunal situé rue du frère Genestier
 - Le gymnase intercommunal, situé route de Montfermy

Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la Communauté de Communes est propriétaire ou locataire.

- **AUTORISE** Lionel MULLER, en sa qualité de Président, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

CHOIX DE L'ENTREPRISE – TRAVAUX POUR LA REFECTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Suite à la consultation lancée le 2 mars 2016 pour les travaux de « Réfection des Installations de Chauffage » au Pôle Communautaire et au gymnase de Pontgibaud, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 19/04/16 pour l'ouverture des plis.

3 candidatures ont été reçues.

Après analyse des candidatures par l'Assistance maîtrise d'Ouvrage AUVERFLUID, la commission d'appel d'offres du 02/05/16, a déclaré conforme les 3 candidatures.

Le jugement des offres a été effectué au moyen des critères suivants :

1. Valeur technique : Références, compétences et moyens mis en œuvre en personnel et matériel des candidats (45%) – 9 points
2. Prix des prestations (30%) – 6 points
3. Méthode et Planning (25 %) – 5 points

| N° de candidature | 1 | 2 | 3 |
|---|------------------|---------------------|-----------------|
| MANDATAIRE | SAS MAGNE | SARL BROUSSE | SAVELYS |
| VILLE | LEMPDES (63) | PONTAUMUR (63) | CLERMONT-F (63) |
| CO-MANDATAIRE | | AC2S / TINET | |
| Prix HT € | 68 937 € | 57 421 € | 90 722 € |
| VALEUR TECHNIQUE - 45 pts | 45 | 40 | 20 |
| PRIX DES PRESTATIONS - 30 points | 23,68 | 30 | 18,10 |
| Méthode et planning - 25 points | 25 | 25 | - |
| PROPOSITION NOTE FINALE /100 | 93,68 | 95 | 38,10 |
| CLASSEMENT | 2 | 1 | 3 |

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise SARL Brousse, associée aux entreprises TINET et AC2S pour le marché de travaux relatif à la Réfection des Installations de Chauffage du Pôle de Services Communautaire et du gymnase à Pontgibaud.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres :

- **ENTERINE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offre de **RETIENT** l'entreprise SARL Brousse, associée aux entreprises TINET et AC2S pour le marché de travaux relatif à la Réfection des Installations de Chauffage du Pôle de Services Communautaire et du gymnase à Pontgibaud pour un montant de 57 421 € HT.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour le bon déroulement de cette opération.

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS A SAINT-JACQUES-D'AMBUR

Suite à la consultation lancée le 3 mars 2016 pour la maîtrise d'œuvre du projet « Aménagement de trois logements locatifs à Saint-Jacques-d'Ambur », la commission d'appel d'offres s'est réunie le 19/04/16 pour l'ouverture des plis.

5 candidatures ont été reçues.

Après analyse des candidatures lors de la commission d'appel d'offres du 02/05/16, les 5 candidatures ont été déclarées conformes.

Le jugement des offres a été effectué au moyen des critères suivants :

1. Valeur technique : Références, compétences et moyens mis en œuvre en personnel et matériel des candidats (45%) – 9 points
2. Prix des prestations (30%) – 6 points
3. Méthode et Planning (25 %) – 5 points

| SYNTHESE DE L'ANALYSE DES OFFRES | | | | | |
|--|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| N° de candidature | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| MANDATAIRE | ARCHITECTURE CARPENTIER | SCP ESTIER LECHUGA | NEUMANN POURTIER | KYRIEL ARCHITECTURE | EURL Pascale COHADE |
| VILLE | AUBIERE (63) | CEYRAT (63) | RIOM (63) | CLERMONT-F (63) | PONTGIBA UD (63) |
| CO-MANDATAIRE | DOMINERGIE | | | | |
| Prix HT € | 17 360 € (7,00%) | 22 940 € (9,25%) | 22 320 € (9,00%) | 26 040 € (10,50%) | 23 574,88 € (9,51%) |
| VALEUR TECHNIQUE 9 points | 6,00 | 7,00 | 7,00 | 7,00 | 6,50 |
| PRIX DES PRESTATIONS 6 points | 6,00 | 4,07 | 4,29 | 3,00 | 3,85 |
| Méthode et planning 5 points | 4,00 | 4,00 | 4,5 | 3,00 | 3,50 |
| PROPOSITION NOTE FINALE /20 | 16,00 | 15,07 | 15,79 | 13,00 | 13,85 |
| CLASSEMENT | 1 | 3 | 2 | 5 | 4 |

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'équipe N°1- Cabinet ARCHITECTURE CARPENTIER, pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'Aménagement de trois logements locatifs à Saint-Jacques-d'Ambur.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres :

- **ENTERINE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offre de **RETIENT** le cabinet **ARCHITECTURE CARPENTIER**, associé à DOMINERGIE, pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à Aménagement de trois logements locatifs à SAINT JACQUES D'AMBUR pour un montant de base de 17 360 € HT (7%).
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour le bon déroulement de cette opération.

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE – REHABILITATION D'UN BÂTIMENT RUE DU COMMERCE A PONTGIBAUD

Suite à la consultation lancée le 03 mars 2016 pour la maîtrise d'œuvre du projet « Réhabilitation d'un bâtiment rue du Commerce à Pontgibaud », la commission d'appel d'offres s'est réunie le 19/04/16 pour l'ouverture des plis.

4 candidatures ont été reçues.

Après analyse des candidatures lors de la commission d'appel d'offres du 02/05/16, les 4 candidatures ont été déclarées conformes.

Le jugement des offres a été effectué au moyen des critères suivants :

1. Valeur technique : Références, compétences et moyens mis en œuvre en personnel et matériel des candidats (45%) – 9 points
2. Prix des prestations (30%) – 6 points
3. Méthode et Planning (25 %) – 5 points

| N° de candidature | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|--------------------------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|
| MANDATAIRE | BOURBONNAIS JACOB | SCP ESTIER LECHUGA | NEUMAN POURTIER | EURL Pascale COHADE |
| VILLE | CLERMONT-F (63) | CEYRAT (63) | RIOM (63) | PONTGIBAUD (63) |
| Prix HT € | 20 203 € (8,90%) | 20 997,50 € (9,25%) | 19 976 € (8,80%) | 21 579 € (9,51%) |
| VALEUR TECHNIQUE 9 points | 6,50 | 7,00 | 7,00 | 6,00 |
| PRIX DES PRESTATIONS 6 points | 5,90 | 5,70 | 6,00 | 4,60 |
| Méthode et planning 5 points | 3,50 | 4,00 | 4,50 | 3,50 |
| PROPOSITION NOTE FINALE /20 | 15,90 | 16,70 | 17,50 | 14,10 |
| CLASSEMENT | 3 | 2 | 1 | 4 |

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir le Cabinet NEUMAN POURTIER pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du bâtiment rue du Commerce à Pontgibaud.

Il y a lieu de délibérer pour :

- **ENTERINER** la proposition de la Commission d'Appel d'Offre
- **AUTORISER** le Président à engager toutes les démarches pour le bon déroulement de cette opération

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres :

- **ENTERINE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offre de **RETIENT** le cabinet **ATELIER ARCHITECTURE NEUMAN POURTIER**, pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la Réhabilitation des locaux en logement et Office de Tourisme à PONTGIBAUD pour un montant de base de 19 976 €HT (8,80%).

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches pour le bon déroulement de cette opération

FINANCES

DM N°1 – REGULARISATION RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Un écart entre le compte de gestion et le compte de résultat 2015 nécessite une régularisation. La reprise des résultats de 2014 avait été erronée de 150 € du a un problème de reprise des stocks. Pour régulariser cet écart, il est proposé la décision modificative budgétaire suivante :

Budget CCPSV

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|-----------------------------------|-------------------------------------|
| DI- 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | + 150 € |
| RI – 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés | | + 150 € |
| RF – 002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement | - 150 € | |
| DF – 617 – Etudes et recherches | - 150 € | |

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **ADOpte** la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires à cette régularisation

ENFANCE/JEUNESSE

SUBVENTION LES P'TITS VOLCANS

La mission Accueil de loisirs déléguée à l'Association les P'tits Volcans fonctionne depuis février 2015 sur l'accueil périscolaire des mercredis après-midi et l'accueil extrascolaire des vacances scolaires depuis 2016. Face à l'important développement de l'activité et à l'augmentation du taux de fréquentation des enfants pendant les petites vacances (60 enfants inscrits en février et près de 80 en avril), il convient d'attribuer une subvention correspondant aux besoins des activités prévisionnelles des P'tits Volcans d'un montant de 25 000€ devant leur permettre de couvrir leurs frais (activité et personnel) jusqu'à fin août 2016. Cette subvention prévue au budget 2016, sera ajustée au réel au bilan des activités lors d'un prochain conseil communautaire.

Les modalités de versement seront précisées dans un avenant à la convention avec l'Association Les P'tits Volcans.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'Association Les P'tits Volcans.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat entre l'association Les P'tits Volcans et la CCPSV et à engager toutes les démarches pour le versement de cette subvention.

REGROUPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

GROUPEMENT DE COMMANDE - MISSION D'ASSISTANCE RELATIVE A LA FUSION SC/HC/PSV

Le Président propose la création d'un groupement de commande afin de lancer une consultation pour une mission d'assistance à la fusion entre les communautés de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, Haute Combraille et Sioulet Chavanon. Cette mission porterait sur un accompagnement juridique, financier et organisationnel.

Il est proposé que la Communauté de Communes de Sioulet Chavanon soit désignée coordinatrice du groupement de commande qui devra solliciter les subventions pour le groupement.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres :

- **ENTERINE** la création d'un groupement de commande,
- **DESIGNE** la Communauté de Communes Sioulet Chavanon comme collectivité coordinatrice du groupement,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REVISION SCOT DES COMBRAILLES

Une révision du SCOT des Combrailles est envisagée en 2016. Au vu des futurs projets de la communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, de la prochaine fusion avec les communautés de communes Haute Combraille et Sioulet Chavanon, de l'intérêt économique majeur du site de la Fayolle, du potentiel touristique du territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans, le bureau communautaire propose de demander la révision du SCOT des Combrailles.

En 2013, une délibération avait été prise dans ce sens mais aucune suite n'avait été donnée.

Le développement d'une zone économique sur le site de la Fayolle semble opportun mais n'est pas compatible avec le SCOT actuellement. Située à l'Est du bourg de La Goutelle, la zone pressentie est répartie sur les communes de La Goutelle, Montfermy et Bromont-Lamothe. Elle est située à mi-distance entre Pontgibaud et Pontaugur. Cette zone pourrait avoir une vocation : industrielle, artisanale et agricole. Son accès est aisé grâce à la RD 941.

De plus, différents porteurs de projets ayant sollicités la communauté de communes et les communes se sont vues refuser l'installation ou le développement d'une activité touristique sur notre territoire car aucune Unités Touristiques Nouvelles (UTN) n'a été prévu sur notre territoire au moment de l'élaboration du SCOT des Combrailles.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres :

- **SOLLICITE** une révision du SCOT des Combrailles
- **DEMANDE** que soit intégré le site de la Fayolle comme zone à vocation économique et de nouvelles Unités touristiques nouvelles sur le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans.
- **MANDATE** le Président pour engager toutes les démarches nécessaires.